

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1075
28 juin 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-QUINZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 juin 2007, à 10 h 15

Président: M. Jürg STREULI (Suisse)

Le **PRÉSIDENT**: Chers collègues, je déclare ouverte la 1075^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Les orateurs suivants sont inscrits sur ma liste. Le représentant de l'Allemagne, qui parlera au nom de l'Union européenne, puis celui du Royaume-Uni, celui de l'Allemagne intervenant au nom de son pays et, enfin, celui de la Turquie. Avant de leur donner la parole, je voudrais, au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, faire des adieux à notre distingué collègue l'Ambassadeur Kavanagh qui n'est pas là – mais je demanderai à son collègue de lui transmettre nos vœux – dont le mandat de représentant de l'Irlande à Genève est sur le point de s'achever. L'Ambassadeur Kavanagh nous a rejoints il y a moins d'un an mais, pendant cette courte période, ses vastes connaissances et sa grande expérience lui ont permis d'apporter une contribution active et précieuse aux travaux de cette instance. Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel je tiens à adresser à l'Ambassadeur Kavanagh tous nos vœux de succès dans ses futures fonctions, fonctions qui ne l'éloignent pas trop du système des Nations Unies. Je vous demande donc de transmettre ces vœux à Son Excellence. Maintenant, j'aimerais donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, l'Ambassadeur Brasack, qui va parler au nom de l'Union européenne.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Puisque c'est la première fois que je prends la parole au nom de l'Union européenne sous votre présidence, j'aimerais tout d'abord vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer, ainsi que les autres présidents de cette année, de l'appui indéfectible que l'UE entend continuer de vous apporter dans les efforts que vous menez pour diriger les travaux de la Conférence du désarmement, particulièrement à ce moment crucial. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, la Conférence pourra enfin atteindre l'objectif qu'elle poursuit depuis maintenant neuf ans, à savoir s'atteler à nouveau à un travail de fond.

À la fin de la première partie de la session de la Conférence de cette année, en mars 2007, l'Union européenne a été encouragée par la grande qualité des discussions de fond constructives et structurées qui ont eu lieu au cours des séances des neuf premières semaines, sous l'impulsion des coordonnateurs et grâce à l'organisation mise en place par les six Présidents de 2007. L'élan suscité par l'initiative conjointe des six Présidents de l'année dernière a, de toute évidence, été prolongé et amplifié cette année, faisant naître l'espoir qu'enfin la Conférence pourrait surmonter sa paralysie actuelle pour reprendre un travail effectif.

Réuni en sommet au début du mois à Heiligendamm, le G-8 a apporté un appui résolu aux efforts entrepris pour faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse, et réaffirmé son attachement à l'ouverture rapide de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. L'UE partage pleinement ce point de vue. Elle a toujours affirmé qu'elle considérait comme prioritaire la négociation d'un tel traité, sans condition préalable, à la Conférence du désarmement.

Dans son message délivré à la Conférence du désarmement le 14 juin 2007, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré, entre autres, que si la Conférence du désarmement progressait, cela aurait un effet bénéfique sur le climat stratégique international, démontrant à la communauté internationale dans son ensemble que les difficultés que nous rencontrons dans le domaine de la sécurité, loin d'être insurmontables, peuvent être résolues collectivement. D'un autre côté, il a également déclaré que l'absence de progrès à la Conférence du désarmement aurait un effet

(M. Brasack, Allemagne)

dévastateur sur les efforts bilatéraux et multilatéraux de désarmement. L'Union européenne se félicite de l'appui renouvelé du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence du désarmement.

Durant la présidence suédoise de la Conférence, deux nouveaux documents ont été établis, au terme d'un travail sérieux, patient et laborieux entrepris pour apporter des éclaircissements et des réponses aux questions soulevées par certaines délégations concernant le document L.1. L'Union européenne saisit cette occasion de remercier M^{me} Elizabet Borsiin Bonnier, Ambassadrice de la Suède, de ses inlassables efforts.

L'Union européenne prie instamment les trois derniers membres de la Conférence du désarmement de s'associer au consensus sur la base des documents proposés, et qui sont, comme vous le savez, le document L.1, le CRP.5 et le projet de décision de la Conférence.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué représentant de l'Allemagne de sa déclaration et de ses mots aimables adressés à la présidence.

(Le Président poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante du Royaume-Uni, M^{me} Fiona Paterson.

M^{me} PATERSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (parle en anglais): J'aimerais appeler l'attention de mes collègues sur un discours de première importance prononcé le 25 juin dernier par notre Ministre des affaires étrangères, M^{me} Margaret Beckett, à l'occasion de la Carnegie International Conference on Non-Prolifération (Conférence internationale sur la non-prolifération) qui a eu lieu à Washington. L'essentiel de son message a consisté en un appel clair en faveur d'un renouvellement de notre engagement collectif pour un monde exempt d'armes nucléaires. On trouvera le texte de cette allocution sur le site Web de notre délégation, à l'adresse www.fco.gov.uk/ukdis.

Comme vous le savez – et c'est là le sujet de mon intervention d'aujourd'hui – le Royaume-Uni a depuis hier un nouveau Premier Ministre, qui travaille actuellement à la composition de son cabinet. Certains avancent déjà que le discours de M^{me} Beckett marque un tournant dans notre politique, et d'autres se demandent même si un changement de Ministre des affaires étrangères sera aussi synonyme de changement de discours.

Je tiens à affirmer que les idées exprimées par M^{me} Beckett représentent la suite logique de ce que le Royaume-Uni dit et fait depuis un certain temps dans le cadre de diverses instances de désarmement et de non-prolifération, y compris la Conférence du désarmement, la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP.

Ces idées ne marquent pas l'avènement d'une nouvelle politique, mais la confirmation et l'approfondissement de notre approche globale, selon laquelle les efforts de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire doivent progresser de façon parallèle. Les grandes lignes de notre politique, telles qu'elles ressortent de ce discours, sont les suivantes: premièrement, nous reconnaissons que le compromis entre puissances nucléaires et États non

(M^{me} Paterson, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

dotés d'armes nucléaires exige des premières qu'elles fassent davantage en faveur du désarmement nucléaire pour obtenir davantage sur le front de la non-prolifération, et aussi que le régime de non-prolifération est aujourd'hui menacé; deuxièmement, nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE, nous réclamons l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles, et nous appelons les États-Unis et la Russie à opérer de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires à l'expiration du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs et du Traité START I; troisièmement, le Royaume-Uni s'engage à participer à des négociations multilatérales en vue de l'élimination des armes nucléaires dès lors que les États-Unis et la Russie auront largement réduit leurs arsenaux et, en attendant, à examiner des mesures de transparence et de confiance avec tous les autres États dotés d'armes nucléaires qui le souhaiteront.

Enfin, M^{me} Beckett a annoncé que le Royaume-Uni participerait, dans le cadre d'un «laboratoire du désarmement», à un nouveau projet de l'Institut international d'études stratégiques concernant les mesures concrètes requises en vue de l'élimination des armes nucléaires, et qu'il entreprendrait des travaux plus détaillés dans le cadre de son Atomic Weapons Establishment sur ce que nous appelons les aspects pratiques du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie la représentante du Royaume-Uni de sa déclaration.

(Le Président poursuit en français)

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Allemagne qui va faire une déclaration au nom de son pays.

M. BRASACK (Allemagne) (parle en anglais): Merci, Monsieur le Président, de me donner à nouveau la parole. J'ai le plaisir, dans le cadre de l'exercice de la présidence de l'Union européenne, de vous livrer l'information suivante.

Sur l'initiative de la présidence allemande de l'Union européenne, un atelier sur le thème «Sécurité et limitation des armements dans l'espace et le rôle de l'UE» a eu lieu les 21 et 22 juin 2007 à Berlin. Cet atelier était le premier du genre, et il couvrait un large éventail de questions. Certains éléments des discussions ont été résumés comme suit par les organisateurs de la manifestation.

En premier lieu, il est évident que notre dépendance vis-à-vis des moyens spatiaux, de même que le nombre d'utilisateurs de ces moyens, ne cessent d'augmenter. Il convient donc d'accorder une attention renouvelée à la question de la sécurité dans l'espace, ce qui, à ce jour, n'est pas encore le cas. En deuxième lieu, la sécurité de l'espace est dans l'intérêt de tous les États, et elle doit figurer au cœur des préoccupations de toute la communauté internationale. C'est ce que montre la menace qui découle de la multiplication des débris qui menacent la sécurité des moyens spatiaux. Les débris spatiaux sont une source d'insécurité qui ne fait aucune distinction. En troisième lieu, les approches parcellaires ou partiales ne permettent pas de prendre en compte toute la complexité de la question de la sécurité de l'espace. Il faut donc recourir à une approche globale.

(M. Brazack, Allemagne)

Dans ce contexte, il est intéressant de souligner l'ubiquité de la question de la sécurité dans l'espace. Cette ubiquité se retrouve à différents niveaux dans un certain nombre de domaines. Les mêmes fragilités touchent aussi bien des applications civiles que militaires, et ces technologies sont, par essence, potentiellement à double usage. De même, les systèmes de localisation dans l'espace présentent le même caractère d'ubiquité. C'est pourquoi les difficultés inhérentes à la question de la sécurité de l'espace rendent souvent difficile la différenciation entre le civil et le militaire. La complexité de la question a des répercussions non seulement sur la façon de traiter la question, mais aussi sur le cadre (l'instance) qui doit la traiter. Malheureusement, on constate aujourd'hui un manque de coordination et de coopération entre les différentes instances. Par exemple, il n'y a pas de communication entre la Conférence du désarmement et le COPUOS, une carence qu'il faudrait corriger.

L'Allemagne reviendra plus en détail sur ces différents aspects une fois que la Conférence aura véritablement commencé un travail de fond sur ces questions.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué représentant de l'Allemagne pour sa contribution et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Turquie, l'Ambassadeur Üzümcü.

M. ÜZÜMCÜ (Turquie) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je m'exprime sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette haute fonction. Permettez-moi également de remercier, par votre intermédiaire, l'Ambassadrice Borsiin Bonnier, de la Suède, pour les efforts inlassables qu'elle a déployés pour permettre à la Conférence du désarmement de recommencer un travail de fond. Je suis convaincu que vous-même, ainsi que les autres présidents de la session de cette année, ferez le maximum pour prolonger ces efforts. Je vous promets donc le soutien indéfectible de ma délégation dans la difficile tâche qui vous attend.

Alors que nous avons atteint la fin de la deuxième partie de notre session de 2007, nous avons une perspective, une perspective qui pourrait bien marquer le terme historique d'une décennie de blocage et de paralysie, une voie ouverte vers la reprise d'un travail significatif, et une possibilité de contribuer aux efforts destinés à édifier un monde plus sûr par la limitation des armements et le désarmement. En résumé, nous ne sommes pas désorientés. Nous disposons du fruit de plusieurs mois de discussions, d'échanges et de réflexion. Ce fruit, patiemment élaboré, mot après mot, par les six Présidents, est le projet de décision présidentielle CD/2007/L.1. Cette proposition, qui nous apparaît toujours comme une bonne traduction de l'état d'avancement actuel des travaux de la Conférence du désarmement, a été précisée par la déclaration présidentielle complémentaire, qui fait le point sur la position de la Conférence concernant la mise en œuvre du document CD/2007/L.1 et renferme aussi un projet de décision de la Conférence. Nous espérons que ces documents complémentaires soulageront les préoccupations des délégations qui n'ont pas été en mesure de se joindre au consensus jusqu'à présent.

Comme ma délégation l'a déjà affirmé, le lancement d'un travail de fond sur la base du document L.1 et des autres documents dont je viens de parler ne sera que le début d'un processus multilatéral de négociation, qui sera pour toutes les délégations l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de négocier pour que ces préoccupations puissent être soulagées. De plus,

(M. Üzümcü, Turquie)

le lancement de ce processus multilatéral aura un effet d'entraînement sur d'autres efforts multilatéraux. Il créera de nouvelles synergies.

Ma délégation, comme tant d'autres, a hâte de commencer à négocier. N'ayant jamais été aussi près d'un consensus depuis un certain temps, nous appelons les délégations qui attendent les instructions de leurs capitales à tout faire pour que ces instructions leur parviennent le plus rapidement possible. Il y a deux semaines, dans un message urgent, le Secrétaire général de l'ONU a rappelé à tous les responsables que le fait de parvenir aujourd'hui à un juste compromis ne priverait aucun membre de la faculté de faire valoir sa position lors des phases du travail de la Conférence qui suivront l'adoption de la Déclaration présidentielle. Nous pensons que les capitales concernées devraient étudier de près ces remarques.

Nous allons avoir un mois entier d'intersessions, mais une fois que nous reprendrons nos travaux, nous n'aurons que sept semaines pour faire la différence.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué représentant de la Turquie de sa déclaration et de ses mots aimables adressés à la présidence.

(Le Président poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante du Pakistan M^{me} Janjua.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous avons hâte de travailler avec vous. Nous saisissons également cette occasion de remercier l'Ambassadrice Borsiin Bonnier, de la Suède, pour les efforts qu'elle a faits pour diriger l'action collective menée par la Conférence pour parvenir à un consensus sur son programme de travail. Nous remercions aussi tous les présidents de 2007 des efforts qu'ils ont faits dans ce sens.

La première partie de cette année a été consacrée à l'examen de l'ensemble des points de l'ordre du jour de la Conférence. Durant la deuxième partie, nous avons examiné le projet de décision présidentielle qui nous a été soumis durant la présidence de Sri Lanka. Un certain nombre d'États ont exprimé des préoccupations spécifiques concernant le projet de décision présidentielle. Ma délégation a elle aussi, à plusieurs reprises, exposé nos difficultés vis-à-vis du projet de décision contenu dans le document L.1. Ce ne sont pas des préoccupations d'ordre procédural, mais des préoccupations sérieuses quant au fond, et ces préoccupations n'ont pas été pleinement prises en compte.

Nous voulons tous que la Conférence du désarmement agisse et qu'elle assume ses responsabilités en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous souhaitons tous la voir à nouveau dynamique.

Nous avons totalement approuvé la remarque formulée par la délégation brésilienne lors de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir que les quatre questions centrales ne pourront être évitées et qu'il nous sera impossible d'en choisir une plutôt qu'une autre. Nous pensons que toutes les questions doivent être traitées sur un pied d'égalité.

Nous pensons que la Conférence du désarmement est capable d'engager simultanément des négociations sur les quatre questions: le désarmement nucléaire, l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives.

Pourquoi certains insistent-ils pour que la Conférence du désarmement ouvre des négociations dans un seul domaine, là encore, au mépris du consensus, conformément au mandat Shannon, particulièrement à un moment où on laisse délibérément les asymétries régionales se développer?

L'engagement en faveur du désarmement nucléaire est un des thèmes de la Conférence. Or, cet engagement n'est pas correctement pris en compte dans le document L.1. Ce document devrait renfermer les paramètres permettant l'ouverture de négociations sur un désarmement général et complet. Lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a défini le désarmement général et complet comme la raison d'être de la Conférence du désarmement. Le monde extérieur et, en particulier, le public présent aujourd'hui dans la galerie attendent de la Conférence qu'elle s'entende pour commencer à travailler sur la question du désarmement nucléaire.

Les inquiétudes évidentes du Pakistan concernant les répercussions du projet de décision présidentielle sur la sécurité du monde sont clairement exprimées par le fait que nous insistons pour faire figurer la question des stocks et de la vérification au paragraphe 2 du document L.1. Cela montre que nous sommes préoccupés par la sécurité du monde, et pas uniquement par notre propre sécurité.

Si nous reconnaissons tous que le futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devra porter aussi sur les stocks et la vérification, pourquoi sommes-nous incapables de faire figurer ces questions dans le document L.1? Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui contribue au désarmement nucléaire ne saurait faire abstraction de la question des stocks et de la vérification en se contentant des stocks existants.

Le Pakistan soumet chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies une résolution intitulée «Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes». Nous pensons que la conclusion d'arrangements efficaces concernant des garanties de sécurité négatives représenterait une mesure de confiance importante entre États dotés d'armes nucléaires et États non dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous sommes particulièrement intéressés par l'ouverture de négociations sur un instrument international juridiquement contraignant relatif à des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Par ailleurs, s'agissant de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Conférence du désarmement a déjà beaucoup travaillé. Dans ce contexte, nous remercions les nombreuses délégations, en particulier les délégations chinoise et russe, de leurs efforts. Nous devrions être en mesure d'engager des négociations sur un traité juridiquement contraignant sur la base de la documentation fournie, notamment, par la Chine et la Fédération de Russie.

(M^{me} Janjua, Pakistan)

Monsieur le Président, dans votre déclaration du 26 juin 2007, vous avez exprimé le désir qu'une décision soit prise dès le début de la troisième partie de notre session de 2007 concernant un programme de travail pour la Conférence. Nous apprécions également votre intention de rester en contact avec les délégations pour tenter de trouver des solutions. Nous espérons que sous votre direction, notre quête collective en faveur d'un programme de travail aboutira à des discussions concrètes véritablement centrées sur la recherche de solutions. La clef réside dans un réexamen complet du projet de décision présidentielle. En effet, cette proposition n'a pas encore réuni un consensus à la Conférence.

J'aimerais également rappeler une nouvelle fois que, dans le message qu'il a adressé à la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de l'ONU a appelé notre instance à rechercher des compromis et des arrangements. Telle est aussi l'attitude qui est requise pour prendre en compte les intérêts de tous les États membres en matière de sécurité. Le Pakistan est déterminé à travailler avec la Conférence et avec vous pour parvenir à un accord sur un programme de travail équilibré.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie la distinguée représentante du Pakistan de sa déclaration et de ses mots aimables adressés à la présidence.

(Le Président poursuit en français)

Il n'y a, pour le moment, pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole au distingué représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. MACKAY (Nouvelle-Zélande) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de reprendre à mon compte les félicitations qui vous ont été adressées par mes collègues à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de redire nos remerciements à vos prédécesseurs pour les efforts qu'ils ont faits et qui nous ont tant rapprochés du commencement d'un travail de fond. Car je pense qu'il s'agit là bien plus que d'un nouvel élan pour une instance de négociation qui, en réalité, ne négocie plus depuis de très nombreuses années. Nous parlons de faire en sorte que la Conférence fasse ce pourquoi elle a été créée.

J'aimerais remercier les collègues qui ont pris la parole pour clarifier leurs positions concernant le document L.1, et remercier plus particulièrement notre distinguée collègue du Pakistan pour ses observations complémentaires concernant ce même document. S'agissant de la question des stocks et de la vérification dans le contexte d'un traité sur la production de matières fissiles, nous sommes en accord avec le Pakistan pour dire que les stocks et la vérification doivent être pris en compte, et c'est sur cette base que nous entendons entrer en négociation sur ce traité. Mais à l'écoute de la déclaration de la distinguée représentante du Pakistan, je n'ai pas compris si l'objectif du Pakistan était d'obtenir que ces questions puissent être examinées et négociées dans le cadre de la négociation du traité. Car de toute évidence, elles le peuvent, étant donné que chaque délégation a la possibilité de proposer ce qu'elle veut proposer et de négocier ce qu'elle veut négocier dans le cadre de la négociation d'un traité sur les matières fissiles. Nous y voyons un problème qui, certes, n'est pas insurmontable. Si, d'un autre côté, le Pakistan cherche à obtenir une avancée, un résultat, sur la question de la négociation sur les stocks et la

(M. Mackay, Nouvelle-Zélande)

vérification, avant même que lesdites négociations aient commencé, le problème me paraît plus important.

Comme je l'ai dit, nous sommes de l'avis du Pakistan quant au fond, mais nous acceptons, comme tous les États doivent le faire je pense, l'idée que lorsqu'on commence à négocier, on ne doit pas déterminer à l'avance quel sera le résultat de cette négociation, même si nous aspirons réellement à ce résultat. J'espère que ma collègue pakistanaise pourra nous apporter toutes les précisions nécessaires sur ce point, ce qui nous rapprochera peut-être de la résolution de ce problème particulier.

Je le répète, s'agissant des questions que le Pakistan a identifiées comme étant d'une importance particulière à ses yeux, il va sans dire que ce sont aussi des questions particulièrement importantes aux yeux de la Nouvelle-Zélande. Toutefois, la réalité est que nous ne sommes pas en mesure de négocier simultanément sur toutes ces questions. Il est donc irréaliste de parler d'une égalité de traitement dans le cadre de la négociation simultanée de quatre questions: le désarmement nucléaire, les matières fissiles, l'espace et les garanties de sécurité négatives. Une telle approche est, je crois, irréaliste pour les pays les plus grands et les mieux dotés en ressources qui sont aussi membres de la Conférence du désarmement, et, à plus forte raison, pour les pays plus petits, mais qui sont tout aussi souverains à la Conférence, et qui sont beaucoup plus éloignés et qui devront faire venir des experts pour participer aux négociations. Il n'est tout simplement pas possible de faire venir des experts pour participer simultanément aux négociations sur ces quatre questions de fond. Je crois que les contingences pratiques de tout cela ne doivent pas nous échapper.

Je l'ai dit, toutes ces questions sont importantes à nos yeux, de la même façon qu'elles sont importantes pour ceux de nos collègues qui en ont parlé. S'agissant de la question des garanties de sécurité, je crois, à franchement parler, que la négociation de cette question à la Conférence du désarmement présente des difficultés potentielles. Par essence, les garanties de sécurité représentent des engagements entre pays dotés et non dotés d'armes nucléaires, et le problème qui se pose concerne l'attribution, dans le contexte des garanties de sécurité négatives, du statut d'État doté d'armes nucléaires à tous les pays effectivement ou potentiellement détenteurs de telles armes. Ce problème ne se poserait pas dans le contexte du TNP mais, dans le cadre de la Conférence, les difficultés potentielles exigeraient un travail considérable. Je crois que nous devons reconnaître franchement la réalité.

Si les États qui possèdent des armes nucléaires souhaitent garantir ceux qui n'en possèdent pas contre l'emploi ou la menace de ces armes, ils peuvent évidemment le faire de façon unilatérale. Mes collègues savent aussi bien que moi que la Cour internationale de Justice a estimé qu'une garantie unilatérale donnée qui vise à être appliquée par d'autres États est juridiquement contraignante. En fait, l'arrêt de la Cour concernait une affaire dans laquelle la Nouvelle-Zélande était partie et s'appliquait plus spécifiquement aux armes nucléaires.

Il serait donc intéressant que nos collègues représentant les États dotés d'armes nucléaires qui affirment que les garanties de sécurité doivent être négociées activement nous disent ce qu'ils ont fait pour garantir de façon unilatérale aux États non dotés d'armes nucléaires qu'ils n'emploieraient pas de telles armes contre eux. Nous pourrions ainsi progresser sur la voie suggérée par notre collègue du Pakistan s'agissant de la question des garanties. Je me réjouis

(M. Mackay, Nouvelle-Zélande)

d'entendre, à une prochaine occasion, ce que les États dotés d'armes nucléaires auront à nous dire concernant les garanties unilatérales qu'ils ont données. À cet égard, je pense que nous aurions beaucoup à apprendre.

Donc, je le répète, nous espérons sincèrement, comme d'autres, que nous pourrions progresser dans nos travaux et faire enfin ce pourquoi nous sommes ici. De toute évidence, il y aura un équilibre entre les différentes questions qui, je l'ai dit, sont de première importance aux yeux de la Nouvelle-Zélande. Cet équilibre sera nécessaire, mais il est tout simplement irréaliste d'envisager de négocier simultanément sur les quatre questions. Je crois que nous devons rester réalistes, notamment en ce qui concerne les ressources disponibles. Nous participerons tous activement et de bonne foi à ces négociations, mais nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Mackay de sa déclaration et de ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Brésil, M. da Rocha Paranhos.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil): Merci Monsieur le Président. Je voulais tout d'abord vous assurer de la coopération sans réserve de la délégation du Brésil.

(L'orateur poursuit en anglais)

En anglais, j'aimerais une nouvelle fois saluer l'excellent travail accompli par notre collègue Elizabet Borsiin Bonnier pour tenter de susciter un consensus autour de la proposition contenue dans le document L.1 et de la déclaration complémentaire et du projet de décision concernant les deux documents.

Je n'ai pas préparé de discours, mais la raison de mon intervention tient à l'allusion qui a été faite à une déclaration prononcée par le Brésil devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Effectivement, nous accordons une grande importance aux quatre questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie depuis maintenant des années. Mais nous avons toujours dit ici, du moins depuis mon arrivée à Genève il y a quatre ans, que nous étions souples quant à la façon de traiter ces quatre questions.

Comme vous le savez, en 2000, notre actuel Ministre des affaires étrangères, l'Ambassadeur Celso Amorim, a, alors qu'il effectuait son second mandat en tant qu'Ambassadeur du Brésil à Genève, présenté, alors qu'il présidait la Conférence du désarmement, le document aujourd'hui connu sous le nom de proposition Amorim. Dans ce document, il n'a jamais été question d'un traitement égal des quatre questions centrales. Cela est également vrai de la première version et de la version révisée de la proposition dite des cinq Ambassadeurs. Nous avons toujours fait preuve de flexibilité en ce que nous n'avons jamais exigé la négociation immédiate et simultanée des cinq questions centrales. Comme vient de le rappeler notre collègue de la Nouvelle-Zélande, cela poserait des problèmes importants à toutes les délégations. Nous avons peut-être des priorités différentes, et il est évident que pour le Brésil comme pour la Nouvelle-Zélande – elle aussi membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – la question du désarmement nucléaire est primordiale. Mais nous savons que les

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

conditions sont plus favorables à l'ouverture de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles.

En ce qui concerne la portée de ce traité, le Brésil est totalement favorable au mandat Shannon, et nous voulons qu'il soit présent dans la négociation de ce traité, une négociation qui devra aussi prendre en compte la question des stocks et celle de la vérification. Mais nous devons faire preuve de flexibilité politique, et après dix ans d'inactivité et d'absence de négociations à la Conférence du désarmement, nous avons pris la décision d'approuver le document L.1, car nous pensons que c'est la bonne méthode. Cela ne nous empêche pas, comme nous l'avons fait savoir à maintes reprises, non seulement d'avoir des discussions de fond, mais aussi de trouver le moyen de parvenir à un consensus concernant la négociation des autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, c'est-à-dire des autres questions centrales.

Mais prétendre aujourd'hui que nous devons nous fixer clairement pour mission de négocier les quatre questions ou que nous devons commencer à négocier immédiatement sur toutes les questions, reviendrait probablement à ne rien entreprendre du tout, une éventualité qui préoccupe ma délégation.

C'est pourquoi je voulais préciser les choses, car je crois qu'il est important qu'après tant d'années d'inertie, la Conférence manifeste une volonté politique ferme.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration aimable adressée à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole à la distinguée représentante du Pakistan.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): J'aimerais faire deux remarques. La première concerne ce que nous avons dit à propos de la prise en compte des stocks et de la vérification. Ce que nous avons dit, je vais le répéter: les inquiétudes évidentes du Pakistan concernant les répercussions du projet de décision présidentielle sur la sécurité du monde sont clairement exprimées par le fait que nous insistons pour faire figurer la question des stocks et de la vérification au paragraphe 2 du document L.1. Voilà ce que nous proposons, et nous pensons que cela est possible, car il y a accord sur le mandat Shannon, et le mandat Shannon est clair sur le fait que la vérification et les stocks devront être pris en compte. C'est pourquoi nous avons du mal à comprendre comment il se fait que cela n'ait pas été considéré comme déterminant pour la suite du processus au moment de l'adoption du mandat Shannon. C'était ma première remarque.

Ma deuxième remarque concerne notre façon d'appréhender les quatre questions centrales. Notre idée n'était pas, comme l'a dit le distingué Ambassadeur du Brésil, de traduire une réticence à nous mettre au travail, mais simplement de montrer que ces questions sont à nos yeux aussi prioritaires les unes que les autres. Certes, cela ne signifie pas que nous devons commencer à travailler sur toutes les questions en même temps: nous savons en effet que cela sera difficile pour les petites délégations. Mais nous sommes aussi une petite délégation, et nous avons le sentiment qu'il est possible de commencer à travailler sur les quatre questions en même temps. Nous finirons bien par nous mettre d'accord sur un point ou sur un autre. Les progrès seront peut-être plus rapides dans un domaine que dans les autres. En conséquence, il ne s'agit nullement de ralentir le processus en entreprenant l'examen des quatre questions en même

(M^{me} Janjua, Pakistan)

temps, mais plutôt, peut-être, au contraire, de permettre à ce processus d'avoir lieu, en permettant à nos travaux de progresser rapidement dans un domaine.

Voilà les remarques que je voulais faire, et c'est mal nous comprendre de dire que nous cherchons à ralentir les travaux de la Conférence du désarmement alors que nous cherchons à faire connaître nos priorités, convaincus que nous pouvons commencer à travailler simultanément dans les quatre domaines.

Le PRÉSIDENT, (parle en anglais): Merci de ces précisions. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

(Le Président poursuit en français)

Ce n'est pas le cas. Chers collègues, c'est aujourd'hui la dernière séance plénière de la deuxième partie de la session de 2007, et comme annoncé lors de la précédente séance plénière, tenue le 26 juin 2007, nous avons encore une tâche à accomplir. Selon le cadre organisationnel de nos travaux pour cette année, nous devons évaluer les progrès accomplis pendant les semaines 11 à 16 (la deuxième partie de la session, entre le 14 mai et le 29 juin 2007) et prévoir nos activités pour les semaines 18 à 21. Je vais donc vous présenter le rapport présidentiel sur la deuxième partie de la session de 2007. Celui-ci suit le rapport CD/1820 qui vous a été présenté pour la première partie. Je demande également au secrétariat de publier ce rapport, avec ses trois annexes, comme document officiel de la Conférence. Je vais maintenant vous donner lecture du rapport en anglais.

(Le Président reprend en anglais)

«Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la deuxième partie de la session de 2007

À la fin de la première partie de la session de 2007, la Conférence était saisie d'un projet de décision du Président, publié sous la cote CD/2007/L.1 (voir l'annexe II du présent rapport). L'évaluation par les Présidents de la première partie de la session de 2007 est publiée sous la cote CD/1820.

Entre les première et deuxième parties de la session, compte tenu de la possibilité de convoquer une session extraordinaire de la Conférence conformément au règlement intérieur, le Président en exercice, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Sarala Fernando, a tenu des consultations sur la base du document CD/2007/L.1 afin de rapprocher la Conférence d'un accord sur la reprise de travaux de fond.

Au début de la deuxième partie de la session, le 15 mai 2007, le Président en exercice a annoncé que la présidence poursuivrait les consultations afin de déterminer si les États membres étaient prêts à progresser vers l'adoption d'une décision sur le document CD/2007/L.1.

(Le Président)

À la séance plénière du 5 juin 2007, la Présidente en exercice, l'Ambassadrice de la Suède, M^{me} Elizabet Borsiin Bonnier, a considéré qu'il serait bon de s'efforcer sérieusement d'aborder les questions mentionnées dans le document CD/2007/L.1 par le biais d'une déclaration présidentielle complémentaire. À cette fin, un certain nombre de consultations informelles à participation non limitée ont été tenues par la présidence.

Sur la base de ces consultations informelles à participation non limitée avec les membres de la Conférence, une "déclaration complémentaire du Président, reflétant une entente intervenue au sein de la Conférence au sujet de la mise en œuvre des dispositions du document CD/2007/L.1", publiée sous la cote CD/2007/CRP.5 (voir l'annexe III du présent rapport), a été soumise à la Conférence le 14 juin 2007. En réponse aux demandes d'éclaircissement sur les relations entre la déclaration complémentaire du Président (CD/2007/CRP.5) et le document CD/2007/L.1, un projet de décision de la Conférence (voir l'annexe I du présent rapport) a aussi été proposé.

Dans son message adressé le 14 juin 2007 à la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de l'ONU a appelé instamment la Conférence du désarmement à faire progresser ses travaux dans un esprit de compromis et de concession. L'adoption du projet de décision du Président, complétée au besoin pour éviter toute formulation de réserves, aurait selon lui des effets positifs sur le climat international en matière de sécurité.

Le 21 juin 2007, le Président a tenté de déterminer si certaines délégations n'étaient pas à ce stade en mesure de s'associer à un consensus pour commencer des travaux de fond sur la base des trois documents considérés conjointement (CD/2007/L.1, CD/2007/CRP.5 et projet de décision de la Conférence). Le Président a conclu que la situation était claire: certaines capitales avaient besoin de plus de temps et il fallait le leur donner. Les documents sont restés en suspens.

Les sept Coordonnateurs sur les points 1 à 7 de l'ordre du jour, qui avaient été nommés par le groupe des six Présidents et dont la liste figure au paragraphe 1 du document CD/1820, n'ont pas présidé de nouvelles séances durant la deuxième partie de la session de 2007. Cependant, durant toute cette deuxième partie, ils sont demeurés prêts à présider des travaux sous l'autorité de la Conférence ou du groupe des six Présidents et ont continué à s'acquitter de leur mandat. Les sept Coordonnateurs restent prêts à travailler sous l'autorité de la Conférence ou du groupe des six Présidents, s'il en est ainsi décidé.

De ce qui précède, on peut tirer les conclusions suivantes:

- a) Une impulsion a été donnée pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps, sur la base des trois documents joints en annexe;
- b) Un grand nombre de délégations ont appuyé la proposition fondée sur les projets de mandat figurant dans le document CD/2007/L.1 lu à la lumière des deux autres documents; certaines délégations ont formulé des préoccupations au sujet de certains éléments de la proposition, mais ont dit qu'elles ne s'opposeraient pas à un consensus

(Le Président)

à son sujet; d'autres délégations ont dit que leurs capitales avaient besoin de temps supplémentaire pour déterminer si elles pouvaient s'associer à un consensus selon ces axes;

c) Il reste du temps qui peut être mis à profit pour mettre en œuvre les dispositions du document CD/2007/L.1 – si ce document est approuvé – durant la troisième partie de la session en cours, et il ne faudrait ménager aucun effort pour adopter un programme de travail par consensus.

Compte tenu de ce qui précède, le Président en exercice, M. Jürg Streuli, Ambassadeur de Suisse, tiendra de nouvelles consultations entre les deuxième et troisième parties de la session sur la base des trois documents constituant les annexes I, II et III du présent rapport afin que la Conférence parvienne à un accord au début de la première semaine de la troisième partie de la session de 2007.

Annexes

- I. Projet de décision de la Conférence
- II. CD/2007/L.1
- III. CD/2007/CRP.5.»,

qui font partie intégrante de la déclaration.

Comme cela a été le cas pour le rapport sur la première partie, je prie aimablement le secrétariat de distribuer le présent rapport présidentiel sur la deuxième partie, ainsi que ses trois annexes, en tant que document officiel de la Conférence. Il en est donc bien pris acte.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Ce n'est pas le cas. Donc, avant que nous quittions cette salle pour notre interruption estivale, je me dois encore de vous rappeler un détail concernant le document CD/2007/L.1.

Mes prédécesseurs ont clairement indiqué que le document CD/2007/L.1 et le calendrier des activités constitueraient le programme de travail pour notre session de 2007 et, comme vous le savez, nous achevons aujourd'hui les travaux de la deuxième partie de la session. Vous vous souvenez peut-être aussi que, conformément aux paragraphes 1 à 4 du document L.1, les coordonnateurs auraient dû rendre compte de leurs travaux à la Conférence du désarmement avant la fin de la deuxième partie de la présente session. Il en va de même pour ce qui est des coordonnateurs dont il est fait état dans la déclaration présidentielle complémentaire contenue dans le document CD/2007/L.1.

Pour des raisons pratiques, j'ai prié le secrétariat de procéder à un retraitage du document CD/2007/L.1. Les quatre mots «de la deuxième partie» seront tout simplement supprimés de la deuxième phrase des paragraphes 1, 2, 3 et 4, ainsi que de la déclaration présidentielle complémentaire contenue dans le document CD/2007/L.1. En conséquence, les deuxième phrases des paragraphes concernés seront formulés comme suit: «Le Coordonnateur fera rapport à la Conférence du désarmement sur le progrès de ces travaux avant la fin de la présente session.». Je répète: «Le Coordonnateur fera rapport à la Conférence du désarmement sur le progrès de ces travaux avant la fin de la présente session.».

(Le Président)

Nous sommes arrivés au terme de la deuxième partie de la présente session. Au cours de cette partie, la Conférence a fait des progrès significatifs, mais pas encore décisifs. À ce stade, j'aimerais souhaiter à chacun d'entre vous un excellent été, et je suis convaincu que je vous reverrai ici même dans quatre semaines, pleins d'énergie et prêts à surmonter les derniers obstacles.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Le Pakistan demande la parole.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Monsieur le Président, nous constatons que vous avez apporté des modifications au document L.1, ce qui prouve que ce document n'est pas sacro-saint et qu'il peut être modifié.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je n'ai demandé un nouveau tirage que pour des raisons pratiques. Il aurait été totalement insensé de conserver la formulation du document en l'état. Il ne s'agit donc pas d'une modification, mais d'un retraitage pour des raisons techniques.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 10.
